



# LYON SPORT METROPOLE

33bis cours Général Giraud - 69001 Lyon  
Tel : 04 78 28 95 42 – Fax : 04 78 27 91 98  
Email : contact@lyonsportmetropole.org

SECTION

GYMNASTIQUE

Saison 2018 / 2019

## AYANTS DROITS

Nouvelle adhésion	
Renouvellement	

GYM	60 €	
GYM + /ZUMBA	70 €	
GYM + PILATES	70 €	
GYM+ZUMBA+PILATES	80 €	

Nom : Mme. Mr .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Tel Fixe : ..... Mobile : .....

Email : ..... @ .....

Collectivité : ..... Service : .....

## Membre de la Famille inscrit à la section

	Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Vignette	Section : cf TARIFS
Métropole ou Ville de Lyon					10 €	
Conjoint					10 €	
Autres structures associées : CCAS Ville de Lyon, PFIAL, Agence d'urbanisme, ENSBA  <u>Préciser :</u>					10 €	
Nb de personne(s) inscrite(s) à la section				<b>Total des cotisations</b>		
<b>Règlement</b>						
Espèces	Chèques	Autres : .....				

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (mis à disposition des adhérents au Siège et sur le site) celui de la section, et d'en respecter les dispositions.

### Autres activités pratiquées

Section 1 .....

Section 2 .....

Signature de l'adhérent ou du représentant légal :

Date de l'inscription :



## DROIT A L'IMAGE

Tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image, selon les articles 226-1 à 226-8 du Code Civil. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable. (Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet centrale ou bien les photos prises de loin ou de dos).

Un document manuscrit doit ainsi être signé par la ou les personnes concernées par l'image ou le film.

Nous vous demandons donc de bien vouloir compléter ci-dessous :

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) ..... (Adhérent ou représentant légal).

J'autorise à utiliser, sans contrepartie financière, dans le cadre de mon activité (site internet de l'association accès sécurisé, affichage club), des images (photos) prises au cours des sorties ou autres événements liés aux activités du club où figurent mon conjoint, mes enfants, moi-même et pour cette saison.

Je refuse que Lyon Sport Métropole utilise des images me représentant.

La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Toute personne dont la photo apparaît sur ce site bénéficie du droit de retrait de l'image. Il suffit alors de nous envoyer un message à [contact@lyonsportmetropole.org](mailto:contact@lyonsportmetropole.org) en indiquant les références de la ou les photos.

Dès réception du message, nous enlèverons la (les) photo(s) du site.

Fait à ..... le .....

Signature du licencié ou des représentants légaux (préciser : père, mère, tuteur) :

## CHARTRE de l'adhérent Section Gymnastique Lyon Sport Métropole

**ACCES AUX COURS DE GYMNASTIQUE, ZUMBA ET PILATES RESERVES AUX ADULTES**  
Aucun enfant ne pourra être présent dans la salle d'activités pour des raisons de sécurité.

### LE PRINCIPE DE LAICITE

Le principe de laïcité inscrit dans la constitution est un des fondements de la République Française. Le principe de neutralité des services publics s'applique à notre association ; l'égalité de tous devant la loi est garantie. Le port visible de signes religieux est strictement interdit.

### NOS VALEURS

**Le respect des autres personnes :** Chaque adhérent doit respecter les animateurs ainsi que les participants, par exemple, écouter les instructions de l'animateur, éviter les longs bavardages, se dispenser de l'usage du téléphone portable pendant les séances.

**La tolérance :** le temps de loisir sportif représente un temps de partage collectif pendant lequel chacun veillera à se comporter de manière courtoise et bienveillante les uns envers les autres.

**Engagement pour l'intérêt collectif – bénévolat :**

Les membres du bureau de la section Gymnastique de l'association LSM assurent leur mission à titre bénévole et mettent tout en œuvre pour la satisfaction des adhérents de la section, dans la mesure de leurs disponibilités et dans la limite de leur capacité d'intervention.

*L'ensemble de ces dispositions est en accord avec le règlement intérieur de l'Association Lyon Sport Métropole.*